



Conseil Municipal de Saint-Prim

Mairie de Saint Prim

153, rue du Village

38370 SAINT-PRIM

Tel. 04 74 56 42 70

Fax 04 74 56 55 03

mairiedesaintprim@wanadoo.fr

<http://saint-prim.fr/>

Saint Prim, le 26/09/2013

COMPTE-RENDU

Réunion du mardi 24 septembre 2013 à 20h

Prénom Nom, Qualité	Présent(e) excusé(e) absent(e)	Pouvoir à	Prénom Nom, Qualité	Présent(e) excusé(e) absent(e)	Pouvoir à
Didier GERIN, maire			Stéphane JODAR, conseiller		
Pierre GUILLET, 1er adjoint			Noélie LASCOLS, conseillère		
Daphné GAULT, 2 ^{ème} adjointe			Annick MOURARET, conseillère	Excusée	Daphné Gault
Michel CROS, 3 ^{ème} adjoint			Michel RODEL, conseiller		
Pierre VALVERDE, 4 ^{ème} adjoint			Sylviane MONNOT, conseillère	Excusée	Michel CROS
Eric CLO, conseiller			Franck DENOLLY, conseiller		
Guy BATTAGLINI, conseiller			Sandrine BONNAY, conseillère		
Sylviane VANEL, conseillère					

Secrétaires de séance : **Pierre VALVERDE, Daphné GAULT.**

– **Didier GERIN, maire**, ouvre la séance du Conseil municipal à 20h. Il constate qu'avec 13 conseillers présents et 2 pouvoirs, le quorum est atteint et que le Conseil municipal peut délibérer valablement.

Il ajoute à l'ordre du jour d'une part, un point supplémentaire qui concerne l'indemnité de conseil à allouer au trésorier principal du Centre des Finances Publiques du Pays Roussillonnais au titre de l'année 2012, (question à traiter après le point 2), et d'autre part, des points divers d'information, à traiter en fin de séance. Les conseillers acceptent les propositions.

Délibérations :

- **Point 1 : approbation des comptes administratifs 2012.**

Ces comptes avaient été rejetés par le Conseil Municipal, en date du 12 avril et du 27 juin 2013, pour une raison évidente : la commission des finances n'a jamais été réunie en 2013. Le contrôle des comptes n'a donc pu avoir lieu.

Didier GERIN, porte à la connaissance du conseil, le courrier du 23/08/2013 de la Chambre Régionale des Comptes, qui a analysé la comptabilité, l'a trouvée conforme aux comptes de gestion établis par la Trésorerie de Roussillon, et a accepté les comptes administratifs 2012, dans leur intégralité. Pour mémoire les résultats 2012 du budget communal, sont les suivants :

fonctionnement : +134.755,82€, investissement : + 266.649,74€. Ces montants seront, bien entendu, à reporter sur le budget primitif 2014 et viendront incrémenter les résultats de l'exercice budgétaire 2013.

Pour information, Didier Gerin et Pierre Valverde se rendront à la Trésorerie de Roussillon le 10 octobre avec Emilie Jourdan, comptable de la mairie.

Point 1 - approbation des comptes administratifs 2012, adopté à l'unanimité des membres du Conseil, présents et représentés.

- **Point 2 : approbation des comptes de gestion 2012.**

Pour les mêmes raisons, les comptes de gestion 2012 avaient été rejetés à deux reprises par le Conseil, le 12 avril et le 27 juin 2013.

Didier GERIN, porte à la connaissance du Conseil, le courrier du 23/08/2013 de la Chambre Régionale des Comptes, qui valide les comptes de Gestion communale présentés par le Centre des Finances Publiques du Pays Roussillonnais, et qui sont conformes aux comptes administratifs.

Point 2 - approbation des comptes de gestion 2012, adopté à l'unanimité des membres du Conseil, présents et représentés.



Conseil Municipal de Saint-Prim

- Point 3 : indemnité de conseil 2012 au trésorier principal du Centre des Finances Publiques du Pays Roussillonnais.

Didier Gerin rappelle que le vote avait été reporté, début 2013, et que de ce fait exceptionnellement, le versement prévu, n'avait pu se concrétiser. L'indemnité est allouée, pour un montant brut de 476,94€.

Point 3 - adopté à l'unanimité des membres du Conseil, présents et représentés.

- Point 4 : taux d'imposition pour l'année 2013, en cours.

Didier Gerin, rappelle au sujet des taux communaux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières (uniquement sur la partie communale de la feuille d'imposition), que les membres du Conseil lors la séance du 27 juin 2013 n'ont pas du tout été informés sur les conséquences du rejet des comptes administratifs 2012. La Chambre régionale des Comptes et la Préfecture avait pourtant bien alerté la commune sur ces conséquences.

Par défaut, la Préfecture a été amenée à fixer elle-même unilatéralement, ces taux 2013, avec les augmentations de valeurs indiquées ci-dessous.

Didier Gerin porte à la connaissance des membres du conseil l'arrêté préfectoral.

Il précise que la décision du Préfet n'est pas modifiable « pour raisons administratives et juridiques » malgré l'approbation des comptes administratifs votés ce jour. Les taux 2013 pour la part communale des taxes, sont donc entérinés ainsi :

la taxe d'habitation passe de 10,2% en 2012 à 10,9%, la taxe foncière sur le non bâti passe de 45,99% à 48,04%, la taxe foncière sur le bâti passe de 16% à 17,13% ;

Pour bien illustrer, un habitant qui a payé une T.F. sur le bâti de 359€, versera 385€ en 2013.

La trésorerie de Roussillon et les services de la Préfecture, ont confirmé au maire que ces taux communaux ne sont pas figés dans le temps. Les futurs taux devront normalement être votés après délibération par le Conseil municipal, en 2014, ils pourront tout à fait être ramenés au niveau de ceux de 2012, et même en-dessous. Un débat s'engage sur ce sujet pour conclure qu'il sera tout à fait possible de rattraper cette augmentation 2013 rendue obligatoire.

Point 4 - sur les taux communaux 2013 tel que fixés par l'arrêté préfectoral, adopté à l'unanimité des membres du Conseil, présents et représentés.

- Point 5 : subvention de 7.321€ au centre communal d'action sociale (C.C.A.S.).

Didier Gerin, rappelle que le Centre Communal d'Actions Sociales est un organe indépendant des commissions municipales et qu'il est constitué d'un conseil d'administration composé de membres du conseil municipal et de membres extérieurs.

Daphné Gault explique que ce conseil s'est réuni le 11 septembre 2013 et qu'il a décidé d'une part de ses actions pour la fin d'année et d'autre part d'adopter la proposition de la cour régionale des comptes relative au budget primitif 2014. Dans son arrêté, la Chambre Régionale des Comptes propose la somme de 7321€ pour équilibrer les comptes.

Point 5 – subvention de 7321€ au titre du CCAS adopté à l'unanimité des membres du Conseil, présents et représentés.

- Point 6 : achat d'équipements complémentaires pour le groupe scolaire.

Daphné Gault présente un devis complémentaire pour l'achat de mobilier scolaire d'un montant de 1629.21€ TTC. En outre, elle fait part de la demande du corps enseignant d'un vidéo projecteur équipé d'une bonne sonorisation (actuellement, les enseignants utilisent celui de la mairie).

Didier Gerin propose de voter une somme forfaitaire de 3000€ pour ces 2 achats.

Point 6 - adopté à l'unanimité des membres du Conseil, présents et représentés, **pour un montant de 3000€.**

- Point 7 : « classes découverte » 2013-2014 sections Ce3-CM1-CM2.

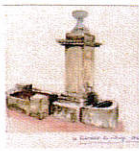
Daphné Gault présente le projet de « classe découverte » à Tence (43) du 14 au 18 avril 2014, sur le thème du cinéma ouvert aux 53 élèves de CE2 au CM1-CM2 ; pour un coût estimé de 250€ par élève. Une participation communale de 50 € par enfant partant est proposée. Après en avoir délibéré, le conseil municipal retient cette proposition et il s'engage à verser toute somme complémentaire en cas de nouvelle arrivée d'élève.

Point 7 - adopté à l'unanimité des membres du Conseil, présents et représentés.

- Point 8 : décision de travaux : rénovation, équipements et mise en sécurité de la mairie.

Pierre Valverde présente le projet de rénovation de la salle de la mairie. Si l'extérieur et les abords sont bien terminés, les locaux du rez-de-chaussée nécessitent un rafraîchissement, tout particulièrement la salle du Conseil Municipal et des Mariages. Comme l'a annoncé Didier Gerin, la mairie doit être un lieu ouvert pour les réunions, les mariages, des manifestations, des expositions, organisées par la municipalité, le monde associatif, et les organismes comme la CCPR, le Conseil Général, et d'autres organismes extérieurs. Pour cela il est envisagé en un premier temps d'ici fin 2013, la peinture de la grande salle, le changement des anciennes dalles de plafond, un système d'accrochage, et divers petits équipements, quelques aménagements électriques. Par ailleurs la mise en sécurité de l'ensemble des locaux (bureaux, dossiers, archives ...) par un système d'alarme et la réparation des stores extérieurs sont jugées indispensables.

Après présentation de devis par Pierre Guillet, et après en avoir délibéré, le conseil retient sur le budget de cette fin d'année 2013, la somme de 14000€ pour les premiers aménagements (peinture + plafonds + systèmes d'accrochage +



Conseil Municipal de Saint-Prim

électricité). Une délibération sur l'acquisition d'un système d'alarme et de réparation des stores sera proposée lors du prochain conseil.

Point 8 - adopté à l'unanimité des membres du Conseil, présents et représentés.

- Point 9 : participation de la commune de Saint-Prim aux Relais d'assistantes maternelles.

Daphné Gault refait l'historique du RAM et de ses objectifs : lieu de rencontre et d'échanges pour les assistantes maternelles et les enfants.

Didier Gerin, précise qu'il a rencontré Mr Jean Nemoz maire de St Clair et Mme Fernandez animatrice. Une rencontre sera organisée entre les assistantes maternelles Didier Gerin et Daphné Gault pour évoquer le devenir des installations sur Saint Prim. Une participation de 3610€ est demandée à la commune de St Prim pour le fonctionnement du relais.

Point 9 - adopté à l'unanimité des membres du Conseil, présents et représentés, pour un montant de 3610€.

- Point 10 : indemnités des élus : reconduction du taux.

Didier Gerin, explicite le calcul de l'indemnité, et l'historique de sa fixation en 2008. Il est basé d'une part sur le nombre d'habitants de la commune, (St-Prim avec 1220 habitants, se situe dans la tranche 1000-3499), d'autre part, sur l'indice brut 1015 (IB), de la fonction publique territoriale, barème du 1er juillet 2010. Le maire perçoit 43% de cet IB et les adjoints 16,5% du même IB.

Didier Gerin, propose la reconduction du taux de 100% défini et appliqué depuis 2008. Les conseillers délibèrent largement sur cette question.

Point 10 – reconduction du taux adopté par les membres du Conseil, présents et représentés : votes pour : 9, abstentions : 5, contre : 1.

Informations :

1- participation à « l'activité piscine » pour le groupe scolaire :

Daphné Gault présente « l'activité piscine » pour le groupe scolaire ; cette année elle se déroulera le jeudi après-midi pour 10 séances à compter du 26 septembre 2013. Elle concerne tous les élèves de l'école primaire, pour un coût de 1040 euros pour le transport et de 1000 euros de droits d'entrée.

2- le point sur le recrutement du nouvel agent communal :

Daphné Gault relate que Barbara Rodriguez a bien effectué sa rentrée à l'école comme nouvelle agent. Son recrutement s'est fait dans le cadre d'un contrat emploi-avenir, CDD de 2 ans, et que la convention signée fin août avec l'Etat, permet à la commune de recevoir une subvention de 75%.

3- commissions communales :

Didier Gerin lance les premières commissions, en expliquant les enjeux, avec l'agenda suivant :

Commission Relations écoles et nouveaux rythmes scolaires : lundi 7 octobre à 19h30.

Commissions Finances : mardi 15 octobre, suivie du conseil municipal à 20h00.

Commission Sécurité : jeudi 17 octobre à 20h30

Commission Information-Communication : jeudi 24 octobre à 20h00, avec les présidents d'association.

4- communication des informations aux habitants de Saint-Prim :

Michel Cros rappelle la pose des 14 panneaux d'informations dans la commune, il précise que la mise à jour des informations y est aujourd'hui permanente. Il propose que les membres de la commission rencontrent les responsables des associations afin de mettre aussi à jour les informations du monde associatif sur le site de Saint-Prim. Ce site évolue en permanence, et chacun a à cœur de le rendre attrayant pour le bien de nos concitoyens. La réunion du 24 octobre fera aussi le point sur le bulletin municipal 2014.

Didier Gerin propose de réunir les nouveaux habitants de la commune pour une rencontre avec les conseillers.

Il relance l'idée de créer sur le site une page économique informative, sur les commerçants et artisans installés dans notre commune.

5- locaux RDC. de la « résidence du Vallon », appartenant à la commune :

Lors de l'assemblée générale des copropriétaires de l'immeuble Didier Gerin et Daphné Gault ont représenté la commune, propriétaire d'un plateau de 300m². Une délibération approuvée à l'unanimité des propriétaires de cette copropriété a validé le changement de destination des 300 m² appartenant à la commune : le rez-de-chaussée de l'immeuble, initialement destiné à une affectation commerciale, sera désormais destiné à un usage exclusif d'habitation.

Didier Gerin a remercié les copropriétaires au nom de la commune pour cette décision. Il s'est engagé à les tenir informés de l'avancement du projet de modification du RDC (aspects qualitatifs et esthétiques)

L'ordre du jour du Conseil municipal étant épuisé, **Didier GERIN maire, lève la séance à 22h55.**

Fait à Saint-Prim le 27 septembre 2013,

